

Le marché de l'assurance emprunteur



6 Millions
de propriétaires avec
un crédit en cours



6 Milliards d'Euros
de primes annuelles

Dont plus de **85 %**
distribués par les banques



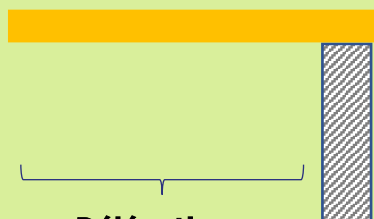
La liberté de choisir son assurance emprunteur

Loi
LAGARDE

Signature de
l'offre de prêt

Loi
HAMON

AMENDEMENT
BOURQUIN



Substitution à tout moment
la 1^{ère} année du crédit,
avec 15 jours de préavis.

Droit de résiliation annuelle,
avec 2 mois de préavis.

Délégation :
liberté de choix

Substitution :
liberté de changer son assurance de prêt

Les pratiques bancaires anti-concurrentielles : des réponses tardives et rarement explicites

Respect des délais de réponses aux demandes de changement

Près de **50 %**
des demandes ne reçoivent pas
de réponse dans les délais légaux !



Moins de **20 %**
de réponses dans les délais légaux
pour certaines banques !



2,5
C'est le nombre de courriers nécessaires,
en moyenne après la demande de substitution
initiale, avec un contrat équivalent !



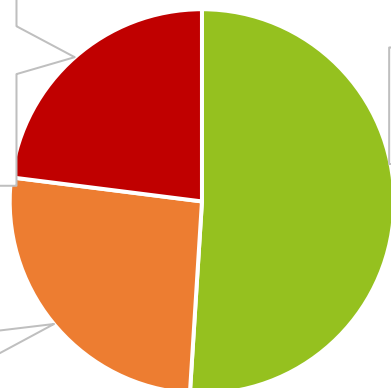
Seulement **40 %**
des demandes font l'objet
d'une réponse unique et complète
par la banque.



Plus de 30
jours ou
jamais
23%

Moins de 15
jours
51%

Entre 15 et
30 jours
26%



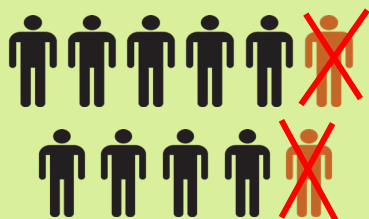
**Le délai légal de réponse pour la banque
est de 10 jours ouvrés et pourtant...**

Les pratiques bancaires anti-concurrentielles, c'est aussi :



- ✓ **Le non-respect du mandat de mobilité** confié à SECURIMUT par l'emprunteur, pour prendre en charge la substitution d'assurance.
- ✓ **Des réponses volontairement partielles et multiples** (date, montant, garanties...) qui font traîner les substitutions et empêchent les emprunteurs de changer.
- ✓ **Des pressions sur les emprunteurs pour imposer l'assurance bancaire** (emprunteur, MRH...) lors de la souscription du prêt : « Si vous ne prenez pas l'assurance chez nous, nous ne pouvons pas garantir ce taux. ».
- ✓ Une **mauvaise information aux emprunteurs fréquente**: « Prenez l'assurance de la banque, vous pourrez changer au bout d'un an. ». En renvoyant l'emprunteur après la première année du crédit, ce dernier rate la possibilité de changer selon la Loi Hamon et la banque gagne une année de plus d'assurance.
- ✓ Des **refus pour non-équivalence** injustifiés.
- ✓ Un **double prélèvement** des clients parfois organisé par les banques.

Des emprunteurs piégés, qui abandonnent les démarches



Loi
HAMON

AMENDEMENT
BOURQUIN

Sachant que SECURIMUT se charge de toutes les démarches bancaires grâce à son « mandat de mobilité », on peut facilement imaginer le taux d'abandon pour les emprunteurs qui se lanceraient seuls dans ces démarches...

Choisir son assurance, c'est économiser



Exemples d'économies au 01/06/2020 réalisées sur www.SwitchAssur.fr

Pour un emprunt de 170 000 €, sur 20 ans, au taux de 1,30% et d'emprunteurs assurés chacun à 100 % en Décès / Incapacité / invalidité. Le coût total des intérêts sur la durée de ce crédit est de 23 148 €.

PROFIL DU/DES EMPRUNTEUR(S)	COÛT MOYEN DE L'ASSURANCE DE PRÊT BANCAIRE	MEILLEURE PROPOSITION SWITCHASSUR	ÉCONOMIES RÉALISÉES
Couple, 34 ans, fumeurs, employés	19 040 € soit un TAEA de 1,01 %	7 473 € soit un TAEA de 0,48 %	11 567 € > 0,5 %
Célibataire, 29 ans, non-fumeur, cadre	9 180 € soit un TAEA de 0,49 %	2 153 € soit un TAEA de 0,12 %	7 027 € > 0,3 %
Couple, 40 ans, non-fumeurs, fonctionnaires	25 840 € soit un TAEA de 1,36 %	8 875 € soit un TAEA de 0,42 %	16 965 € > 0,9 %

Mais aussi, l'assurance de bénéficier de **meilleures garanties !**

Retrouvez l'étude complète et sa synthèse ici : <https://www.securimut.fr/Etude2020>

Contact : Isabelle Delange - isabelle.delange@securimut.fr - 06 85 81 31 07

SECURIMUT - 1^{er} Septembre 2020 - Tous droits réservés